

**Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères  
Secteur Haguenau / Saverne**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR**

**Séance du vendredi 20 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt septembre à dix-sept heures, le Comité Directeur s'est réuni, sous la présidence de M. Philippe SPECHT.

Sont présents :

**Délégués Titulaires des Collectivités adhérentes :**

- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU** : MM. Philippe SPECHT, Patrick WIRTH, Alain BIETH, André ERBS, Daniel KLIEBER, Jean-Michel BAEHL, Michel FICHTER.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN** : M. Damien HENRION.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN** : MM. Jean-Georges HAMMANN, Daniel LENGENFELDER, Jean-Luc ECKART.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN** : MM. René STUMPF, Gabriel WOLFF.

- **SMICTOM DE SAVERNE** : MM. Daniel BURRUS, Denis HITTINGER, Christian DORSCHNER, Daniel GERARD.

**Délégués Suppléants des Collectivités adhérentes :**

- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU** : M. Hubert SCHNELLER.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN** : M. Sébastien KRILOFF.

**Délégués absents excusés :**

Mmes Christine HEITZ, Céline HOERTH (pouvoir à M. René STUMPF), Carine OBERLE (pouvoir à M. Daniel GERARD). MM. Dominique GERLING (pouvoir à M. André ERBS), Alain WACK (représenté par son suppléant M. Hubert SCHNELLER), Clément JUNG, Marc MOSER (pouvoir à M. Philippe SPECHT), Jacky NOLETTA, Michel LORENTZ (représenté par son suppléant M. Sébastien KRILOFF), Raymond RIEDINGER, Jacky KELLER, Joseph CREMMEL (pouvoir à M. Christian DORSCHNER).

**Y assiste en outre :**

Carole SCHERER.

Christian HEY.

A 17h le Président Philippe SPECHT ouvre la séance du Comité Directeur en remerciant toutes les personnes présentes d'avoir répondu à l'invitation de cette réunion.

Le quorum étant atteint, le Président propose de passer à l'ordre du jour.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Michel FICHTER, délégué de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 24 MAI 2024**

Le Président propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 24 mai 2024.

Aucune observation particulière n'étant soulevée, **le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 24 mai 2024 est adopté** à l'unanimité.

## **3. FUTUR MARCHÉ POUR LA COLLECTE ET LE STOCKAGE DU VERRE**

Le Président informe les membres que le marché actuel de collecte du verre déposé en apport volontaire, stockage avec le verre collecté en porte à porte et chargement des camions du verrier, dont le titulaire est la société SCHROLL, s'achève le 31/12/2024.

Une consultation ouverte, européenne en raison du montant, et pour 3 années reconductible 2 fois 1 année a été publiée.

Le montant annuel actuel est d'environ 380 000€HT. La limite de remise des offres est fixée au 14 octobre.

Le résultat de la consultation sera donné lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

Le Comité Directeur a pris note de cette information.

## **4. FUTUR MARCHÉ POUR LE TRI DES CARTONS DE DÉCHÈTERIES**

Le Président informe les membres que le marché actuel de tri des vieux papiers et cartons des déchèteries et commercialisation des JRM et PCM, dont le titulaire est la société LINGENHELD, s'achève le 31/12/2024.

Une consultation ouverte, européenne en raison du montant, et pour 3 années reconductible 2 fois 1 année a été publiée.

Le montant annuel actuel est d'environ 140 000€HT. La limite de remise des offres est fixée au 7 octobre.

Le résultat de la consultation sera donné lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

Le Comité Directeur a pris note de cette information.

## **5. FUTUR MARCHÉ POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES REFIOM D'EVNA**

Le Président informe les membres que le marché actuel de traitement et de transport des REFIOM d'EVNA, dont le titulaire est la société RESOLEST pour le traitement et MAUFFREY pour le transport, s'achève le 31/12/2024.

Une consultation ouverte, européenne en raison du montant, et pour 1 année, reconductible 4 fois 1 année, a été publiée.

Le montant annuel actuel est d'environ 325 000€HT. La limite de remise des offres est fixée au 14 octobre.

Dans les critères pris en compte pour le jugement des offres il a été insisté sur le recyclage, éventuellement une autre valorisation. M. HEY informe les membres que le marché actuel recycle les REFIOM.

La raison de la courte durée de base du marché (1 année reconductible 4 fois 1 année) est due aux risques liés aux demandes de transferts transfrontaliers de déchets si une entreprise autre que française était retenue.

Le résultat de la consultation sera donné lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

Le Comité Directeur a pris note de cette information.

## **6. INFORMATIONS DIVERSES**

### **Problématique des lixiviats sur l'ISDND**

Le Président laisse la parole à M. HEY qui informe les membres qu'avec le printemps et le début d'été extrêmement pluvieux, tous les stockages de lixiviats et le casier 3 ont été saturés. Le surplus a donc dû être envoyé vers le casier 4.

Si le SMITOM n'avait pas disposé de ce casier 4 parfaitement étanché, les lixiviats auraient débordé du site. C'est donc un mal pour un bien.

Cependant, 3 000m<sup>3</sup> de lixiviats sont stockés dans les bassins, soit environ 4 mois de traitement, et un volume estimé entre 2000 à 3000 m<sup>3</sup> est en attente dans le casier 4, qui augmente à chaque pluie.

Il y a des solutions pour accélérer le débit de traitement des lixiviats (adjonction d'une station avec une technologie qui reste à définir) afin de pouvoir rendre le casier 4 accessible lorsque le casier 3 sera rempli.

Cependant, le SMITOM a convenu avec l'exploitant SERPOL qu'il faudrait vider le casier 4 juste avant le transfert de l'exploitation vers le casier 4, c'est-à-dire au printemps 2025. Ceci permettra également de traiter, en attendant, le plus possible de lixiviats avec la station du SMITOM, exploitée par OVIVE.

La DREAL a été prévenue du dépassement des 6000m<sup>3</sup> rejetés autorisés par l'Arrêté Préfectoral mais le SMITOM n'a pas obtenu de réponse.

Si l'intervention d'une unité de traitement complémentaire doit se faire, il faut s'attendre à une dépense supplémentaire de l'ordre de 100 000€.

### **Avancement des travaux sur EVNA**

Le Président informe les membres que le remplacement des installations de convoyage des mâchefers est terminé. Le chantier s'est bien passé.

Les travaux de renforcement de la dalle du hall de déchargement ont débuté en juin. Ils se font en 3 phases et en sont à la 2<sup>ème</sup> où le béton vient d'être coulé.

M. HEY informe les membres qu'environ 40 000 trous pour 20 000 agrafes ont été réalisés afin de solidariser la nouvelle couche avec l'existante. La 3<sup>ème</sup> phase des travaux débutera la semaine prochaine, soit à partir du 23 septembre.

### **Majoration à la Performance 2023 de la part de CITEO**

Le Président informe les membres que la déclaration des papiers graphiques et journaux à CITEO a permis d'obtenir une fois encore le soutien majoré à la performance pour 2023. Il est de 100 077€.

Cette éligibilité est acquise parce que le SMITOM a une performance environnementale supérieure et des coûts de collecte inférieurs aux médianes de sa typologie d'habitat.

### **Guichet unique pour les déclarations REP**

Le Président laisse la parole à M. HEY qui informe les membres que les éco-organismes agréés Ecominero, Ecomaison, Valdélia et Valobat ont décidé conjointement du lancement d'un projet de portail unique, destiné aux collectivités territoriales, de déclaration des tonnages gérés par celles-ci (tonnes «financières») et de visualisation des tonnages et soutiens dus par les éco-organismes pour les filières suivantes :

- Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB),
- Eléments d'Ameublement (EA),
- Articles de Bricolage et de Jardin (hors Outils thermiques et Outils du peintre) (ABJ),
- Jeux Jouets (JJ).

Jusqu'à présent c'est le SMITOM qui faisait les déclarations pour les EA, mais avec ce portail unique ça ne sera plus possible.

Un mail a été adressé aux 5 EPCI membres du SMITOM pour les prévenir qu'il faudra alors qu'ils déclarent eux-mêmes tous les tonnages qui sortent de leurs déchèteries.

### **Présentation de la filière PMCB**

Le Président informe les membres que les choses se précisent pour la REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment) et c'est l'éco-organisme VALOBAT qui est en charge d'accompagner le SMITOM et ses membres pour une mise en place progressive sur leurs déchèteries (même sans les professionnels si c'est le souhait).

VALOBAT présentera les évolutions et possibilités de cette REP le vendredi 4 octobre à 14h, au SMITOM. Cette date a été fixée avec les services des EPCI de collecte membres mais les élus intéressés seront les bienvenus.

### **La CdC du Kochersberg va visiter EVNA**

Le Président informe les membres que le client direct d'EVNA, la CdC du Kochersberg et de l'Ackerland, va faire visiter l'UVED à ses agents le 31 octobre et organisera une visite d'EVNA pour le grand public de son secteur le 19 novembre.

Le Président en profite pour informer les membres qu'EVNA a eu le plus gros succès lors de la journée du Territoire du 1<sup>er</sup> septembre dernier.

M. STUMPF rappelle aux membres que les élus peuvent visiter EVNA gratuitement et que c'est très intéressant.

Le Président rappelle également aux membres que la prochaine journée portes ouvertes d'EVNA aura lieu fin mai ou début juin 2025, pour les 35 ans.

### **Caractérisations OMr**

Le Président laisse la parole à M. HEY qui informe les membres que le cahier des charges de la filière emballages ménagers et papiers graphiques impose aux éco-organismes de caractériser le contenu des ordures ménagères résiduelles des collectivités.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, à l'instigation des associations AMORCE et CNR, le SMITOM a refusé aux bureaux d'études mandatés par CITEO la réalisation de ces caractérisations parce que CITEO prévoyait de manipuler les résultats statistiquement (ce qui est compréhensible) mais refusait de fournir les résultats bruts, et pour des raisons d'échantillonnage et d'incertitudes sur les pénalités qui pourront être entraînées par de mauvaises caractérisations.

Cependant, entre temps, CITEO accepte de fournir les résultats bruts.

Le SMITOM reste méfiant sur l'utilisation qui sera faite de ces caractérisations par CITEO, plutôt dans le sens de pénalités...et sur la transparence des résultats même si l'ADEME est dans la boucle.

Ces caractérisations seront cependant utiles et, grâce à la RI et au porte à porte, le SMITOM ne devrait pas être trop mauvais (même si depuis l'ECT il y a de nouveau de la place dans les bacs gris pour des emballages quand le bac jaune est plein...).

Ce point a été soulevé lors de la dernière réunion du Bureau, qui a donc estimé que le SMITOM pourrait maintenant accepter ces caractérisations.

Un projet d'arrêté sur les bonus et malus prévoit leur application dès 2024. Les malus seront des réductions des soutiens de CITEO, mais les bonus ne seront que des soutiens pour des actions visant à augmenter le tri (redevance incitative, porte à porte,...) c'est-à-dire que, même si les caractérisations du SMITOM étaient excellentes, elles n'entraîneraient pas d'augmentation des soutiens.

## **7. DIVERS**

### **Rappel des consignes amiante-lié**

Le Président informe les membres qu'un courrier ainsi qu'un mail a été envoyé à toutes les communes pour rappeler que, suite à la délibération du Comité Directeur du 14 juin 2019, le formulaire de demande d'exonération des frais de mise en décharge de l'amiante-lié, qui était auparavant à établir en mairie, n'est plus utilisé.

En effet le SMITOM a pris l'habitude de vérifier si le bâtiment à l'origine des déchets apportés est bien susceptible d'être exonéré, les déchets d'amiante-lié ne proviennent pas toujours de travaux soumis à permis de construire ou de démolir, et la commune n'est pas toujours informée de l'origine réelle de ces déchets.

Or ce document de demande d'exonération est encore parfois trouvé par les usagers sur d'anciens liens Internet et il peut alors être source de conflits avec les apporteurs qui se présentent à l'ISDND de Weitbruch avec la certitude de ne rien payer et qui apprennent, après vérification du bâtiment sur Google Maps par exemple, ou par leurs réponses au responsable de l'ISDND, qu'ils vont être facturés.

Le Président demande donc aux membres de ne plus utiliser, ni renseigner, le formulaire de demande d'exonération des apports d'amiante-lié que des usagers pourraient leur présenter.

Des conseils de démontage et manipulation de l'amiante-lié, à mettre à disposition des usagers, a été joint au courrier.

### **Refus**

Le Président commente le tableau des refus, à fin août, remis en séance. Les écarts entre les différents EPCI membres sont très changeants mais tendent à se réduire.

### **Prix de reprise**

M. HEY commente le tableau des prix de reprise à fin août, remis en séance. Les prix de reprise sont relativement stables. Légère augmentation au printemps et à nouveau baisse à l'automne.

### **Prochaines réunions**

Bureau :	vendredi 29 novembre à 17h Vendredi 10 janvier 2025 à 17h
Comité Directeur :	vendredi 13 décembre à 17h Vendredi 24 janvier 2025 à 10h30 suivi du repas
Commission DSP :	mercredi 13 novembre à 16h. Résultat de la consultation de la DSP compostage et mission au Président de négocier avec un ou plusieurs candidats.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun délégué ne souhaitant intervenir, le Président remercie toute l'assemblée et clôt la séance.

**Fin de la séance : 18h**